



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Nadine de LAJUDIE

Présents : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDA, Georges PICOT, Clément SULPICE, Antoine SCHERMESSER SCHOFF, Mohammed ZAHID

Excusée : Isabelle DUCHEMIN

Absents : /

Lors de la séance du **20 juillet 2023 à 18h30**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la mairie salle du conseil, a étudié les dossiers suivants :

❖ **RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR approuvé à l'unanimité** : tableau des emplois, création et suppression de poste

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2023

2) Vacations 2022 des sapeurs-pompiers : Le Conseil Municipal fixe comme suit l'indemnité allouée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la commune, suite à la présentation du nombre d'heures d'intervention de l'année 2022 qui se décompose ainsi :

- Sapeurs	82.50 h x 8.36 € =	689.70 €
- Caporaux	17.50 h x 8.97 € =	156.98 €
- Sous officiers	25.50 h x 10.13 € =	258.32 €

125.50 heures - <u>Total</u> 1 104.99 €

3) Demandes de subventions :

- **Au Département de l'Ain** au titre du dispositif « transition écologique » pour la réhabilitation thermique d'un logement communal. Le montant des travaux s'élèverait à 29 727 € Hors Taxe. La commune sollicite une subvention de 20 % du montant des travaux.
- **A la Préfecture de l'Ain** au titre de la DETR ou DSIL pour la réalisation d'un parking à proximité du cabinet médical ce qui permettrait de rajouter 13 places. Une place de dépose malades et une place PMR supplémentaire pourraient également être aménagées proche de l'entrée du cabinet médical. Le montant des travaux s'élèverait à 37 153 € Hors Taxe. La commune sollicite une subvention de 60 % du montant des travaux.

4) Relais petite enfance de Péronnas : une convention de partenariat concernant le relais petite enfance avait été signée en 2006 avec les communes de Péronnas, Saint André sur Vieux Jonc, Saint Rémy et Servas.

Dans la continuité de ce service et afin de soutenir l'accompagnement des assistantes maternelles, la commune de Péronnas propose une nouvelle convention pour la période 2023-2025 en incluant une nouvelle commune Dompierre sur Veyle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Donne un avis favorable à la signature de cette convention,
Charge le Maire de signer tous documents s'y afférents.

- 5) SPL INTERRA :** Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a pris une délibération le 2 mars 2023 souscrivant 5 actions à la SPL INTERRA. Celle-ci demande au conseil municipal de désigner un représentant de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu les statuts en vigueur de la SPL IN TERRA,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment l'article L2121-33,

DECIDE de désigner Monsieur Yves CRISTIN en qualité de représentant de la commune de LENT à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale de la SPL IN TERRA.

- 6) TABLEAU DES EMPLOIS :** après réorganisation des services administratifs, le conseil municipal supprime le poste d'adjoint administratif de 20h et crée un poste d'adjoint administratif de 23h.

QUESTIONS DIVERSES :

- Dates des prochains conseils municipaux 2023 (sous réserve de modification) :
7 septembre, 21 septembre, 26 octobre, 30 novembre, 21 décembre.
- Information du Maire au conseil municipal : suite à la suppression de la taxe d'habitation et à sa compensation par l'état, la commune a augmenté sa TH entre 2017 et 2019, ce qui déclenche la mise en œuvre d'un prélèvement sur les recettes de 3 442 €. Comme les crédits ne sont pas prévus au budget il est nécessaire en M57 de prendre un arrêté pour la diminution du compte 615228 (entretien et réparation sur autre bâtiment (budgété 10 000 €) et ajout de crédit au chapitre 014 compte 739118
- Fermeture du secrétariat de mairie et de l'agence postale communale pour les congés d'été :
 - **Mairie : du 11 août au 3 septembre 2023**
 - **Poste : du 31 juillet au 20 août 2023**
- Recensement de la population 2024 : la commune va recruter 3 agents recenseurs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00